

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 30 avril 2024

Auberge de la Fleur de Lys, Porsel, Rte de Romont 1

F.O. no 16 du 19 avril 2024

Préside : Bongard Jean-Claude, Syndic
Présence : 27 (vingt-sept) votant/e/s
Non-votants : 1 (un)
Total : 28 personnes

Excusés : Aebischer Claudine, Présidente de la Commission financière
Grivel Michel, Porsel
Helfer Simon, Porsel
Martin Garance et Pache Nicola, Porsel
Monney Bernard et Françoise, Pont
Thürler Fabien, Natacha, Valentine, Porsel

Scrutateurs : Currat Jean-Michel, Porsel et Pichonnaz Pierre-Yves, Pont

Les citoyennes et citoyens de la Commune Le Flon sont convoqués en assemblée communale le mardi 30 avril 2024 à 19h30 heures à la salle de l'Auberge de la Fleur de Lys, Porsel, Rte de Romont 1.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2023
2. Comptes 2023
 - 2.1 compte de résultats
 - 2.2 compte des investissements
 - 2.3 rapport de l'organe de révision
 - 2.4 approbation des comptes de résultats et des investissements
3. **Budget du compte de résultats 2024 – Demande de budget supplémentaire**
 - 3.1 no 0220.3158.00 Contrat de maintenance informatique
 - migration adresses mails sur Microsoft, mise à jour de la version du site Internet communal et du module « actualités »
 - 3.2 no 7690.3132.00 Honoraires pour assainissement des sites contaminés
 - décharge Les Pontaires à Porsel, Route des Bois, investigation de détail
 - 3.3 approbation du budget supplémentaire du compte de résultats 2024
4. **Informations du Conseil communal** (présentation de Cruchon Juliana, Conseillère communale, points de rencontre d'urgence -PRU-, panneaux photovoltaïques sur salle polyvalente)
5. Divers

Le procès-verbal, les comptes 2023 et le budget du compte de résultats, soumis à l'assemblée ne seront pas lus sous réserve de l'art. 7 al. 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les Communes (ReLCo) ; ils peuvent être consultés à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.leflon.ch

Les scrutateurs utilisent le formulaire qu'ils ont à disposition et le complètent au fur et à mesure des décisions. M. le Syndic remercie ces personnes pour leur diligence et leur précision (les formulaires font partie intégrante du procès-verbal de l'assemblée).

Les débats de l'assemblée ne seront pas enregistrés pour des raisons techniques. Si des personnes présentes dans la salle veulent enregistrer les débats, elles ont l'obligation légale de s'annoncer. Ce n'est pas le cas, on poursuit l'assemblée.

Cette assemblée est maintenant apte à délibérer selon l'ordre du jour proposé.

* * * *

M. le Syndic salue donc cordialement toutes les personnes présentes. Il les remercie de leur intérêt pour les affaires de la Commune. C'est important.

Il ajoute que ce sont les comptes communaux 2023, qui sont désormais bouclés avec la version MCH2, qui vont être présentés.

Pour cette fois-ci, nous n'avons pas de règlement ou de statuts à faire adopter, ainsi le tractanda se voit allégé à ce niveau-là ; par contre, nous avons une demande de crédit à présenter pour divers objets.

Nous profiterons également d'adresser des remerciements à M. Nicolas Favre, ancien Conseiller communal et Collègue et de donner quelques informations du Conseil communal, selon indications sur le tractanda

* * *

Remerciements à M. Nicolas Favre, Conseiller communal de 2016 à 2024

M. le Syndic débute en précisant que le Conseil communal et la Commune Le Flon souhaitent remercier chaleureusement M. Nicolas Favre, Conseiller communal, qui a choisi de quitter le Conseil communal, après 8 années de bons et loyaux services. M. le Syndic lui adresse des paroles de remerciements et lui remet un cadeau (bon-cadeau et bouteille gravée aux armoiries de la Commune). Applaudissements de l'assistance. M. Favre adresse ses remerciements à l'assistance.

* * *

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2023, approbation

Le procès-verbal n'est pas lu ; chacun avait la faculté de le consulter au Bureau communal durant les 10 jours précédant cette assemblée. Il était aussi à disposition sur le site Internet communal.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2023 est approuvé par 26 (vingt-six) oui ; il y a, en outre, 1 (une) abstention, celle de la Secrétaire communale qui a rédigé le procès-verbal.

Le Syndic adresse ses remerciements à la Secrétaire communale.

2. Comptes 2023

2.1 compte de résultats

2.2 compte des investissements

2.3 rapport de l'Organe de révision

2.4 approbation des comptes de résultats et des investissements

2.1 Comptes de résultats

Le compte de résultats se solde par des charges de CHF 5'338'717.00 et des revenus de CHF 5'578'762.00, ce qui laisse un bénéfice de CHF 240'044.00.

Le compte de résultats 2023 est présenté à l'aide du beamer.

2. Compte de résultats 2023



Comptes de résultats		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	710 558	94 600	669 709	172 386	690 435	125 268
1	Ordre et sécurité publics - défense	486 983	383 812	154 009	84 780	227 184	142 482
2	Formation	2 038 424	444 622	2 109 563	517 387	2 054 763	322 871
3	Culture, Sports et Loisirs	80 404		75 336		55 589	500
4	Santé	570 345	7 363	642 630	8 000	558 501	9 667
5	Prévoyance sociale	519 877	36 148	609 524	16 200	524 572	22 297
6	Trafic et télécommunication	284 194	15 561	315 381	123 608	262 981	19 211
7	Protection environnement – amén. territoire	546 914	530 679	637 338	613 198	532 665	497 720
8	Economie publique	31 715	42 935	28 608	22 000	24 206	34 065
9	Finances et impôts	69 303	4 021 042	136 500	3 791 802	185 507	4 288 067
	Totaux	5 338 717	5 578 762	5 378 598	5 349 361	5 116 403	5 462 148
	Excédent de produits (bénéfice)/charges (déficit)	240 044			29 237	345 745	-

Commune Le Flon • 30.04.2024

7

M. Christian Thieren, Porsel, fait remarquer qu'étant donné qu'il y a moins de gens au social et que le montant des impôts a augmenté, cela donne une certaine richesse pour la Commune, de ce fait, aura-t-on une baisse du montant de la péréquation financière à l'avenir ?

R. M. le Syndic précise que nous ne pourrions le savoir qu'en automne 2024 lorsque nous recevons les chiffres du Canton pour le budget 2025. Par ailleurs, nous pouvons déjà constater une baisse pour cette année.

M. Jules Favre, Porsel, souhaite faire une remarque sur la présentation des comptes. Il se réfère à la comptabilité qu'il a apprise ans les années 1957-1963, elle était beaucoup plus simple. Il constate que le site Internet communal donne une quantité d'information (comptes 2023) ; c'est intéressant, cependant il faut du temps pour en prendre connaissance.

Il y a un excédent de CHF 240'044.00 après prélèvement dans la réserve de CHF 198'040.00 ; cela signifie que le bénéfice réel est de CHF 40'695.78.

Est-ce correct de faire cette déduction ? Si oui, pourquoi un tel artifice ?

R. M. le Syndic donne la parole à Mme Corinne Levrat, Administratrice des finances pour les explications.

Mme Levrat remercie M. Favre pour cette intervention qui est importante. Effectivement, si rien n'avait été prélevé dans la réserve, nous aurions eu un bénéfice d'environ CHF 40'000.00.

L'année passée, il y a eu plus de 6 mios de francs de réévaluation de patrimoine selon MCH2, contrebalancés par une augmentation des fonds propres de même montant. Elle explique qu'il y avait 2 possibilités pour procéder et nous avons fait le choix de constituer une réserve de retraitement pour prélever chaque année pendant 10 ans le supplément d'amortissement induit par cette réévaluation.

M. Jules Favre demande quel est le taux d'intérêt moyen des nouveaux investissements ?

R. M. le Syndic lui dit qu'il est entre 1.5% et 2.2%.

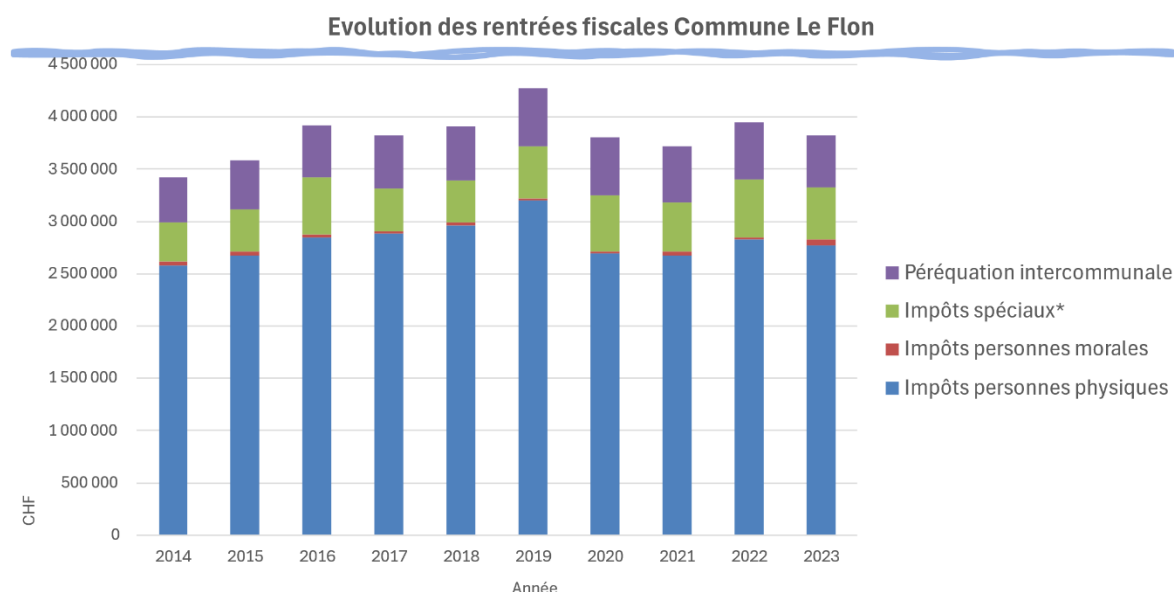
M. Favre poursuit en parlant du compte 91 ; il demande ce que sont les CHF 160'200.00 de produits/charges et CHF 20'000.00 de produit/charges.

R. Mme Levrat répond que ces charges concernent les pertes sur débiteurs impôts comptabilisées par le Service cantonal des contributions.

M. Marco Picasso, Pont par le de 6 mio de francs sur 10 ans = CHF 600'000.00 et là on a prélevé CHF 200'000.00.

R. Mme Levrat répond que par exemple les forêts et terrains ne sont pas amortis et leur réévaluation a été directement affecté dans les fonds propres.

9 – Finances et impôts



*Contribution immobilière, impôt sur les gains immobiliers, sur les mutations, sur les successions et donations, impôt sur les divertissements et impôt sur les chiens

□ Commune Le Flon • 30.04.2024

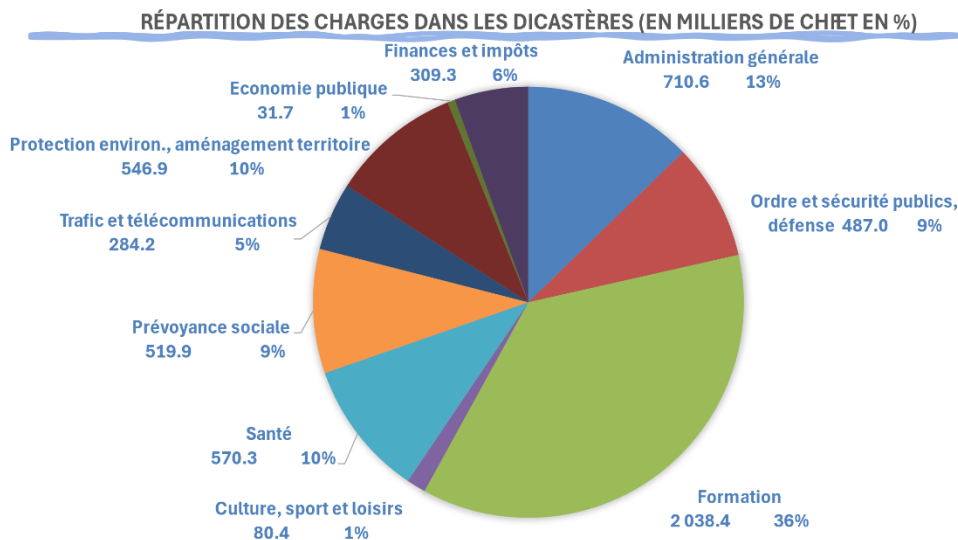
20

M. Jules Favre constate que les impôts sur les personnes physiques ont une bonne remontée en 2019 ; on est presque au même niveau que ceux de 2015.

M. Christian Thieren, Porsel, demande si les anciens locaux communaux (Bouloz) ont été vendus ?

R. M. le Syndic précise que l'acte de vente a été signé vendredi dernier (26 avril 2024). Si tout se passe bien (dernier documents financiers) la vente sera effective à la fin mai 2024.

2. Compte de résultats 2023



□ Commune Le Flon • 30.04.2024

22

2.2 Compte des investissements

Le compte d'investissements se solde par des charges de CHF 2'398'165.00 et des revenus de CHF 92'014.00. Ce qui représente un excédent de dépenses CHF 2'306'151.

Le compte d'investissements est présenté à l'aide du beamer :

2. Compte des investissements 2023



Comptes des investissements		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	1 595 163		1 535 650	365 000	291 648	-
1	Ordre et sécurité publics - défense	567 574		565 920		74 095	-
2	Formation	63 350	7 400	70 000		25 944	-
6	Trafic et télécommunication	24 860		231 000		-	-
7	Protection environnement – aménagement territoire	147 218	84 614	595 500	229 595	107 295	48 257
Totaux		2 398 165	92 014	2 998 070	594 595	498 982	48 257
Excédent de recettes/dépenses			2 306 151		2 403 475		450 725

Commune Le Flon • 30.04.2024

27

M. Christian Thieren demande si le montant des taxes de raccordement est lié au fait que les travaux n'ont pas été effectués ?

R. M. le Syndic précise que les taxes de raccordements pour le dossier Les Sauges (épuration bâtiments sis hors zone à Porsel) ne sont pas encore facturées ; cela sera fait en 2024 dans le cadre des travaux.

M. François Lachat revient sur la réserve de réévaluation (diapositive Bilan 2023) ; elle est à CHF 3'606'944.00. Aurait-on déjà pris CHF 2'400'000.00.

R. Mme Corinne Levrat lui précise que les 6 millions de francs de réévaluation du patrimoine communal ont été contrebalancés dans les fonds propres avec la création d'une réserve de retraitement d'un montant suffisant pour prélever chaque année pendant 10 ans le supplément d'amortissement induit par cette réévaluation.

Si au bout des 10 ans, il devait rester un solde, celui-ci irait dans les fonds propres.

Le capital librement disponible correspond à la fortune de la commune sans le capital affecté à l'eau, l'épuration et la déchetterie (financements spéciaux).

Bilan passif



→ CHF 10 979 968	Capital propre de la commune
dont	
→ CHF 6 740 566	Capital librement disponible (non affecté à des financements spéciaux)
pour	
→ CHF 17 161 536	Total du bilan

3.3 Rapport de l'Organe de révision

M. François Lachat, Membre de la Commission financière lit le rapport suivant :

La Commission financière s'est réunie le lundi 15 avril 2024 pour assister à la présentation des comptes 2023 par M. le Syndic Jean-Claude Bongard, accompagné de Mme Corinne Levrat, Administratrice des finances, et ainsi pouvoir réaliser son rapport.

Les explications fournies poste par poste ont totalement répondu aux attentes des membres de la Commission financière présents.

Les comptes ont été révisés et approuvés par l'organe de révision, la Fiduciaire Marc Gobet SA à Romont, selon leur rapport du 2 avril 2024.

La Commission financière tient à remercier le Syndic et l'Administratrice des finances pour leur disponibilité, l'entier du Conseil communal pour la maîtrise des charges dans chaque dicastère ainsi que les secrétaires pour la qualité du travail exécuté.

Compte de résultats 2023

Pour cet exercice 2023, les charges s'élèvent à CHF 5'338'717.94 et les produits à CHF 5'578'762.12. Il en ressort un bénéfice de CHF 240'044.18, alors que le budget tablait sur une perte de CHF 29'236.84.

La Commission financière donne un préavis favorable et propose à l'Assemblée l'acceptation du compte de résultats.

Compte des investissements 2023

Le total des investissements pour 2023 se monte à CHF 2'398'164.81 pour CHF 92'014.10 de produits soit une charge nette de CHF 2'306'150.71. Les investissements acceptés en 2023 et non effectués l'an passé sont reportés en 2024.

La Commission financière donne un préavis favorable et propose à l'assemblée l'acceptation du compte des investissements.

Au vu des indicateurs financiers qu'elle a pu consulter, la Commission financière constate que la marge de manœuvre pour la gestion courante des affaires ainsi que pour les investissements sera limitée pour ces prochaines années.

* * *

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

M. le Syndic précise que pour l'approbation des comptes 2023, ses Collègues du Conseil communal et lui-même vont s'abstenir de voter, selon la Loi sur les communes.

3.1 compte de résultats : acceptent et donnent décharge au Conseil communal = 19 oui (dix-neuf) et 8 (huit) abstentions, celles des 7 Conseillers communaux présents et de l'Administratrice des finances

3.2 compte des investissements : acceptent et donnent décharge au Conseil communal = 19 oui (dix-neuf) et 8 (huit) abstentions dont celles des 7 Conseillers communaux présents et de l'Administratrice des finances

M. le Syndic remercie Mme Corinne Levrat, Administratrice des finances pour tout son travail.

3. Budget du compte de résultats 2024 – Demande de budget supplémentaire

3.1 no 0220.3158.00 Contrat de maintenance informatique

- migration adresses mails sur Microsoft, mise à jour de la version du site Internet communal et du module « actualités »

3.2 no 7690.3132.00 Honoraires pour assainissement des sites contaminés

- décharge Les Ponteires à Porsel, Route des Bois, investigation de détail

no 0220.3158.00 Contrat de maintenance informatique

- migration adresses mails sur Microsoft, mise à jour de la version du site Internet communal et du module « actualités »

1. Migration des emails @leflon.ch vers Microsoft (actuellement Infomaniak)

- A l'heure actuelle, on parle beaucoup de sécurité informatique
- Assez régulièrement nous entendons ou lisons dans les médias que **des entreprises et/ou communes subissent des cyberattaques** avec toutes les conséquences y relatives (coûts exorbitants, tracasseries informatiques et administratives)
- Le nouvel hébergement Microsoft assurera une sécurité qui sera renforcée via un meilleur système de filtrage ; cet hébergement est situé **en Suisse**.
- C'est la raison pour laquelle nous souhaitons changer d'hébergement pour les adresses mails de la Commune (au nombre de 13 actuellement)

M. Christian Thieren, Porsel, précise que cela ne va rien changer au niveau des spams, comme expliqué lors de la présentation. De plus, il n'est pas convaincu que Microsoft ait des boîtes hébergées en Suisse. En effet, Microsoft Azure n'est pas du tout en Suisse.

R. M. le Syndic précise qu'en tous les cas, l'Etat de Fribourg utilise Microsoft Azure pour sa communication dans le cadre du portail cantonal.

Il ajoute qu'il est important que la Commune fasse le maximum au niveau sécurité ; s'il devait y avoir un problème, on pourrait nous reprocher de n'avoir pas anticipé.

M. Thieren demande quelle est la partie récurrente (annuelle) dans le montant de CHF 13'500.00 ?

R. M. le Syndic répond que c'est CHF 3'200.00.

2. Version du Typo3 pour la gestion du site Internet communal

- La version actuelle est une version 10 qui est arrivée à échéance à fin avril 2023.
- Il est nécessaire de passer à la version 12 qui est actuellement en vigueur.
- Sinon nous ne pourrions plus assurer les mise à jour de notre site Internet
- Ainsi nous serions assurés jusqu'à fin avril 2026

3. Module de gestion d'actualités

- La page d'accueil de notre site Internet a pour but d'être attractive en permettant une lecture aisée des renseignements.
- Le Secrétariat communal a tenté de l'améliorer avec les moyens du bord.
- Le module de gestion d'actualités permettra d'améliorer la lisibilité et donnera un meilleur accès aux informations.

3.1 Budget de résultats 2024 Crédits supplémentaires



Comptes de résultats	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	774 295	140 152	669 709	172 386	690 435	125 268

0220.3158.00 Contrat de maintenance informatique

Migration adresses mails sur Microsoft, mise à jour de la version du site Internet communal et du module « actualités »

+ CHF 13 500.00

no 7690.3132.00 Honoraires pour assainissement des sites contaminés - décharge Les Ponteires à Porsel, Route des Bois, investigation de détail

La parole est donnée à Mme Juliana Cruchon, Conseillère communale.

- **Décembre 2015** : courrier du Service de l'environnement (SEn) → présence d'un site pollué sur le territoire communal = Les Ponteires, en haut Les Bois à Porsel
- Demande d'investigation historique et de proposition de cahier des charges en vue de l'investigation technique.
- **Mai 2018** : attribution à Maric SA, Aigle pour les travaux d'établissement investigation historique/proposition cahier des charges en vue investigation technique
- **Avril 2020** : envoi au SEn des éléments précités
- **Mai 2020** : courrier du SEn qui accepte et ajoute qu'il faut maintenant établir le rapport d'investigation technique
- **Juillet 2020** : courrier du SEn qui précise que les subventions vont nous être octroyées sur la base des documents reçus (devis investigation technique et devis contrôle caméra)
- **Janvier 2023** : rappel du SEn qui attend le rapport sur l'investigation technique
- On nous accorde un délai au 30 août 2023, pour transmettre ledit rapport
- **Avril 2023** : courrier du SEn qui demande également de lui fournir pour le 30 août 2023, un cahier des charges pour l'investigation de détail.
- **Novembre 2023** : demande de subvention déposée au SEn le cahier des charges pour l'investigation de détail ; réponse favorable du SEn.
- **Deux points importants** :

Le traitement de ce dossier nous a été demandé par le Canton de Fribourg qui se réfère aux directives fédérales (Ordonnance sur les sites contaminés – OSites)

Au niveau des subventions : la Confédération (*Fonds OTAS pour financer le traitement des sites contaminés*) s'engage à hauteur de 40% et le Canton quant à lui s'engage à hauteur de 30%, ce qui représente au final, un solde de 30% à charge de la Commune sur le montant total.

Mme Juliana Cruchon ajoute que le Canton demande d'accélérer le processus. Selon lui, nous avons été un peu lents dans le traitement de ce dossier ; de ce fait, nous ne pouvons pas attendre le prochain budget pour ce financement.

Elle poursuit en précisant que dans les 3 ou 4 prochaines années, des budgets seront demandés car nous devons peut-être assainir le terrain. En attendant, les travaux concernant ce crédit supplémentaire demandé, permettront de voir ce que nous allons devoir faire dans les prochaines années. Une fois les investigations effectuées, nous aurons des indications sur le degré de contamination,

3.2 Budget de résultats 2024 Crédits supplémentaires



Comptes de résultats		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Protection environnement – amén. territoire	571 852	514 414	637 338	613 198	532 665	497 720

7690.3132.00 Honoraires pour assainissement des sites contaminés

Décharge Les Ponteires à Porsel, Route des Bois, investigation de détail

+ CHF 19 000.00

* * *

M. Antoine Pittet, Bouloz, demande où se situent Les Ponteires ?

R. le long de la route des Bois, non loin du bâtiment de M. Jean-Michel Currat. Ce dernier explique qu'avant, il y avait un ruisseau qui s'écoulait vers la rivière.

M. Pierre-Yves Pichonnaz, Pont, se souvient qu'il y a quelques années, il y avait 4 sites pollués sur le territoire communal, qu'en est-il ?

R. M. le syndic donne la parole à M. Nicolas Favre, ancien Conseiller communal, qui a traité ce dossier avant son départ.

M. Favre explique que le site des Ponteires est particulier car il y a une conduite d'eaux claires qui passe en dessous. C'est donc une priorité pour le Canton.

Les autres sites sont en degré de moindre importance pour le Canton. En tous les cas, pour ce qui est du site des Ponteires, le Canton va veiller à ce que nous traitons le dossier jusqu'à sa finalité.

Mme Juliana Cruchon ajoute que le crédit que nous demandons concerne des travaux de sondage du terrain à une bonne profondeur afin de pouvoir savoir de quoi est composé le terrain de la décharge.

M. le Syndic précise qu'il faut profiter des subventions fédérales et cantonales.

Mme Carmen Favre, Bouloz, précise que maintenant, cela recommence. Elle a vu des déchets près de la route qui mène vers Prez-vers-Siviriez (ce n'est pas sur le territoire de Le Flon) ; il y a un aspirateur, un photocopieur et en dessus de chez elle, il y avait un estagnon d'essence ; elle suppose qu'il appartient peut-être à des campeurs ?

R. M. le Syndic répond que nous sommes conscients de ce problème de dépôt sauvage de déchets ; nous veillons à trouver des solutions.

Mme Anne-Lise Thürler, Porsel, demande, en quelle année la décharge a été remblayée ?

R. M. le Syndic répond dans les années 1970. M. Jean-Michel Currat, dont le bâtiment est proche de la décharge, répond que cela doit être entre 1977-1978 lorsque ses parents ont refait la ferme.

* * *

Rapport de la Commission financière

Lecture par M. François Lachat, membre de la Commission financière :

Lors de son contrôle des comptes 2023 le 15 avril 2024, la Commission financière a examiné les documents transmis par la Commune concernant l'ajout des deux dépenses suivantes :

- - Contrat de maintenance informatique pour un montant de **CHF 13'500.00** (migration des adresses mail et mise à jour de la version du site internet)
- - Honoraires pour assainissement des sites contaminés de **CHF 19'000.00** (décharge des Ponteires à Porsel, mandat pour l'investigation technique)

La Commission financière a été en mesure de rédiger sereinement le présent rapport grâce aux explications qui ont été apportées sur toutes les questions soulevées par ses membres.

Budget du compte de résultats 2024

Au vu de ces modifications, **le déficit de CHF 231'096.25** présenté le 12 décembre 2023 se monte désormais à **CHF 263'596.25**.

La Commission financière donne un **préavis favorable** et propose à l'assemblée d'accepter la présente modification.

* * * *

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

* * * *

Le crédit d'investissement pour

3.1 no 0220.3158.00 Contrat de maintenance informatique
- migration adresses mails sur Microsoft, mise à jour de la version du site Internet communal et du module « actualités »
est accepté par 25 (vingt-cinq) oui, en outre, il y a 2 (deux) abstentions.

3.2 no 7690.3132.00 Honoraires pour assainissement des sites contaminés
- décharge Les Ponteires à Porsel, Route des Bois, investigation de détail
est accepté par 27 (vingt-sept), soit à l'unanimité.

4. Informations du Conseil communal (Présentation de Mme Juliana Cruchon, Conseillère communale, Points de rencontre d'urgence PRU, Panneaux photovoltaïques sur Salle polyvalente)

4.1 Présentation de Mme Juliana Cruchon, Conseillère communale

Parole à M. le Syndic qui fait une rétrospective sur la vie politique de Juliana en précisant qu'elle est entrée, une première fois au Conseil communal, le 1^{er} septembre 2017 et elle y est restée jusqu'en 2021 où, selon le système proportionnel du vote, elle n'a pas pu être réélue.

Cela n'a pas été facile pour elle ; à Jean-Claude qui lui donnait des paroles de réconfort, elle avait répondu qu'une page avait été tournée mais que le livre n'était pas fermé. A ce moment-là, il ne savait pas que les paroles de Juliana allaient être prémonitoires.

Ainsi, lorsque Nicolas Favre a démissionné, Juliana s'est immédiatement porté sur une liste en vue de l'élection. Elle a été élue. Jean-Claude la félicite pour son courage d'autant qu'elle a repris un nouveau dicastère. Il lui souhaite la bienvenue dans le Conseil communal. Applaudissements.

Compteurs d'eau et futurs relevés par télémetrie

Mme Cruchon profite de cette occasion pour donner des informations sur les compteurs d'eau et le futurs relevés par télémetrie.

Il y a 2 sortes de compteurs :

1. **les anciens à changer** ; une partie a, d'ailleurs, déjà été changée par M. Pascal Clara, Installateur-concessionnaire officiel, Porsel.

Mme Cruchon contactera les propriétaires qui ont encore un ancien compteur, dans le courant de mai/juin 2024 **pour annoncer le passage de M. Pascal Clara**. Elle aura besoin de la collaboration des propriétaires pour la prise de photos de leurs compteurs.

2. **les compteurs plus récents** ; sur lesquels nous devons insérer une puce électronique. C'est M. Philippe Baudois qui procèdera à la mise en place des puces ; il passera vers la fin de l'été.

Nous espérons que pour le prochain relevé, celui de fin septembre, que la majorité ou la totalité de compteurs seront opérationnels pour le nouveau système par télémetrie.

Mme Cruchon remercie, d'ores et déjà, les propriétaires de faire bon accueil à MM. Pascal Clara et Philippe Baudois.

4.2 Points de rencontre d'urgence (PRU)

- ➔ En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population doit pouvoir obtenir toutes les informations utiles et trouver l'assistance nécessaire.
- ➔ Un point de rencontre d'urgence (PRU) est un emplacement déterminé à l'avance où les autorités et la population se retrouveraient si une telle situation se présentait.
- ➔ Selon l'événement, la population pourrait y trouver de l'eau potable, de la nourriture, des médicaments, des premiers soins ou d'autres moyens pour couvrir les besoins fondamentaux. Le PRU pourrait également servir comme première base lors d'un processus d'évacuation, par exemple vers un hébergement d'urgence.
- ➔ En cas d'événement, il serait signalé par un panneau et/ou une oriflamme.



Comment savoir si un PRU est activé ?

- En écoutant la radio ou en consultant l'application Alertswiss. Ceux-ci peuvent, en effet, être activés individuellement selon l'urgence et les besoins.

Quand sera-t-il activé ?

- Lors d'événements de grande ampleur, la mise en service des points de rencontre d'urgence est décidée par le canton. En cas d'événements d'ampleur plus réduite, la commune décide de l'activation.
- Le PRU sera activé notamment en cas de blackout, de délestage cyclique dans le cadre d'une pénurie d'électricité, de pannes de réseaux ou d'événements nécessitant une évacuation (p.ex. alarme-eau, inondation, éboulements).

→ Où se trouve le PRU pour la Commune Le Flon ?

- A la salle polyvalente à Porsel, Route d'Invau 4

(www.pointrencontreurgence.ch)

→ Pour terminer, quelques conseils

Il est recommandé de constituer des provisions pour une bonne semaine :

- aliments stockables
- eau
- produits d'hygiène
- médicaments

Dans l'éventualité d'une panne de courant, il est également utile de garder chez soi une réserve minimale d'argent liquide en petites coupures.

M. Gillard précise encore que nous avons reçu du matériel de la part du Service concerné à Fribourg sans que la Commune n'ait eu à le financer.

4.3 Panneaux photovoltaïques

- **Surface totale 912 m2, soit 450 panneaux**
avec optimiseurs gérés par l'application Solar Edge

- **Mise en service le 26.12.2023**

	Budget	Effectif
Offre TTC	CHF 270 000	CHF 271 623
Caution payée en 2023 et remboursée en 2024		<u>CHF - 11 385</u>
Total		CHF 260 238

Rétribution Confédération mars 2024	CHF 113 520	CHF 112 574
- Pose de 4 panneaux en moins autour des cheminées		

Dette effective : environ CHF 147 664.00

- Production effective du 20.12.2023 au 31.03.2024

32 998 kWh CHF 3 760.90

4. Informations du Conseil communal Panneaux photovoltaïques sur Salle polyvalente



Commune Le Flon • 30.04.2024

69

M. Christian Cardinaux précise que la mise en œuvre de ce projet s'est bien déroulée.

M. Christian Thieren, Porsel demande quelle est la puissance ?

R. M. Cardinaux lui répond qu'elle est de 22'000 kWh pour autant qu'il y ait un bon ensoleillement. Actuellement, elle est à 56'000 kWh à la fin avril 2024 car il manque de soleil. L'assemblée estime que c'est déjà un bon score.

5. Divers

La parole est donnée à l'assemblée.

Madame Josiane Favre, Bouloz demande où en est le projet Valtraloc (réaménagement du carrefour de Bouloz), selon les indications, il aurait déjà dû être à l'enquête publique ; or, il ne se passe rien ?

R. M. Ludovic Fragnière, Conseiller communal, répond que le dossier a pris un peu de retard. Dernièrement, il a eu une séance avec le SPC (Service des ponts et chaussées) pour parler « finances ».

Il ajoute que

- l'adoption de plans va avoir lieu le 15 mai 2024
- la mise à l'enquête publique débutera le 31 mai 2024 et durera 30 jours
- ensuite, il y aura le traitement des éventuelles oppositions
- il espère que les travaux auront lieu en 2025, comme prévu

Mme Favre précise que les camions semi-remorques touchent les barrières et les balcons des maisons proches de la route cantonale.

M. le Syndic espère qu'il n'y aura pas trop d'oppositions.

M. Fragnière ajoute qu'il y aura des travaux de piquetage sur le terrain entre le 22 mai et le 29 mai 2024. Il demande aux personnes concernées de faire bon accueil aux Employés qui procèderont.

* * *

M. François Lachat, Bouloz, parle des cartes journalières « Commune » dégriffées et demande quel est l'avantage pour les citoyens ? Sont-elles les mêmes que celles vendues par les CFF ?
R. Oui, ce sont les mêmes. De ce fait, on peut indifféremment passer à un guichet CFF ou auprès de l'Administration communale.

On rappelle que si l'on veut passer auprès du guichet communal ; il faut venir au plus tard 10 jours avant la date du départ pour bénéficier du tarif le plus bas, soit 52.00 fr. (sans demi-tarif).

* * *

Mme Anne-Lise Thürler, Porsel, est contente que la Commune ait fait installer des radars pédagogiques ; cependant, il y a beaucoup de véhicules qui dépassent le 60 km/h vers sa maison (Route de Romont). Serait-il possible d'avoir un vrai radar de temps en temps ?

R. M. le Syndic répond que la Commune va voir. M. Fragnière ajoute qu'il n'y a pas beaucoup de radars sur le Canton de Fribourg.

Mme Thürler propose que ce soit un radar mobile (véhicule).

R. M. le Syndic lui dit que nous allons nous renseigner.

* * *

La parole n'est plus demandée.

Il est 21 h 25 lorsque M. le Syndic clôt l'assemblée en remerciant les personnes présentes de s'être déplacées. Il offre, au nom de la Commune, le verre de l'amitié et leur souhaite à toutes et à tous un bon retour dans leur foyer.

Mme Maude Cardinaux, Vice-Syndique, prend la parole pour remercier M. le Syndic pour tout le travail effectué. Applaudissements.

Porsel, le 30 avril 2024

La Secrétaire

Le Syndic